

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 11 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Sandrine GARRELIS, François DUMEAU, Bernard DELONG, Raymond VEUX, Jean-Paul TROCMET, Laurence SIMON, Sylvie LÉGLISE, Jean-Noël BOYER, Odile RAMBAUD.

EXCUSES : Carole BRAU, Christine MÉROT (procuration à Jean-Pierre JAUSSERAND).

La lecture du compte rendu de la séance précédente amène une observation de la part d'Edouard LENGAIGNE, qui souhaite qu'une rectification soit faite au niveau du paragraphe sur le RIFSEEP qui est composé de 12 critères et non de 4 comme indiqué.

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet de sécurisation des voies communales RD 1113, RD 227 (rue des écoles) et rue de la Gare

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancement de ce dossier.

En effet, il a reçu le Centre Routier Départemental de Langon, monsieur SOULÉ, et le Département pour pouvoir établir un plan de financement précis.

Cette rencontre a permis de déterminer les travaux qui seront subventionnés et ceux qui ne le seront pas (environ 9470 €).

Monsieur le Maire indique que les travaux d'assainissement ne sont pas subventionnés, et seront pris en charge au niveau communal par le budget assainissement.

Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs dossiers de subventions ont été ou vont être constitués.

- Auprès de l'Etat,

La demande de DETR 2016 a été validée complète.

Une demande de DETR 2017 a été faite pour les travaux qui concernent la RD 1113

- Auprès de madame la Députée

Un dossier correspondant à la réserve parlementaire d'un montant de 3000 € a été établi.

La Sous-Préfecture, destinataire des dossiers DETR, a indiqué que ces deux projets seraient traités en 2017 mais que la priorité serait donnée aux travaux concernant la 1113.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ces différents dossiers de subvention.

Plan de financement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux tableaux récapitulant le coût de ces travaux qui se dérouleront sur deux ans.

Leurs financements seront assurés :

- Par les subventions

- Par la vente du hangar cédé par la communauté de communes de côteaux macariens. Si cette vente ne devait pas intervenir avant le début des travaux, la commune pourrait envisager d'avoir recours à un emprunt

- D'autre part, monsieur le Maire indique que, du fait de la dissolution de la CDC des coteaux macariens notre commune va recevoir une enveloppe, correspondant à notre part de la liquidation de l'EPCI. Ce montant sera donc affecté à ces travaux.

Le Conseil Municipal n'a aucune observation à formuler sur ces plans de financement.

Concernant la vente du hangar, monsieur le Maire a rencontré trois acheteurs potentiels :

- Pour le premier, le prêt bancaire n'a pu être accordé.

- Pour le second, la personne souhaitait une surface de 600 m² alors que le hangar actuel ne fait que 150 m². Une construction aurait pu être envisagée mais après renseignements pris auprès de la DDTM ce bâtiment se trouve dans une zone inondable, seuls 50 m² pouvant être construits.

- Le troisième rendez-vous concerne une entreprise qui souhaiterait stocker des carreaux.

Délibérations

Délégués communautaires

Suite à l'intégration de la commune au sein de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut nommer deux délégués qui siègeront lors des conseils communautaires.

Monsieur le Maire et Roger NETTE proposent leurs candidatures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la désignation de monsieur le Maire et de Roger NETTE comme délégués communautaires auprès de la CDC.

Adhésion au nouveau contrat « gaz naturel »

Du fait de l'agrandissement de la région Aquitaine, un nouveau protocole a été établi concernant l'adhésion à un groupement de commande pour le gaz naturel.

Le SDEEG a fait parvenir en Mairie une nouvelle convention.

Monsieur le Maire rappelle qu'une première convention avait été signée pour la période 2015/2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

Délégués au Syndicat mixte du Dropt Aval

Monsieur le Maire a été destinataire du projet des statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval, et invite le Conseil Municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Roger NETTE propose sa candidature pour le délégué titulaire, François DUMEAU se propose pour le poste de suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne

- Monsieur Roger NETTE, délégué titulaire
- Monsieur François DUMEAU, délégué suppléant.

Ce syndicat propose également une nouvelle compétence optionnelle pour la lutte contre les espèces déclarées nuisibles sur le Dropt domanial et ses affluents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette nouvelle compétence optionnelle.

Contrat assurance du personnel

Du fait du changement du règlement des frais de gestion qui seront à régler auprès du centre de Gestion, CNP a fait parvenir à monsieur le Maire une nouvelle convention.

Monsieur le Maire rappelle que l'assurance du personnel contracté auprès de CNP permet le remboursement des salaires des agents titulaires placés en arrêt maladie.

D'autre part, cet organisme travaillant en collaboration avec le Centre de Gestion, cela facilite l'échange des différentes informations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la signature de cette nouvelle convention pour une année.

Subvention sorties scolaires

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par les enseignantes pour l'octroi d'une subvention de 2 500 € pour l'organisation d'un séjour sur la Côte Basque prochainement.

Raymond VEUX souhaiterait savoir si la participation financière des familles ne peut pas être augmentée.

Sandrine GARRELIS, qui a participé aux réunions de préparation de ce voyage, indique que le montant demandé est de 140 € et que c'est le montant maximum qui peut être demandé.

Elle rappelle que les deux enseignantes, mesdames JULLIOT et LAPLACE, s'investissent beaucoup dans ce projet notamment par la vente de gâteaux, l'organisation prochaine d'un loto.

Roger NETTE précise que les maîtresses proposeront dans les prochains bulletins municipaux des articles qui relateront l'avant et l'après séjour.

■ ■ D'autre part, Jean-Paul TROCMET espère que cette année aura lieu au sein de l'école une
■ ■ kermesse car il lui semble que le corps enseignant n'est pas assez mobilisé pour
■ ■ l'organisation de cette fête incontournable pour les enfants.

■ ■ Sandrine GARRELIS indique qu'une commission kermesse, composée de parents et
■ ■ d'enseignants, a été créée et devrait se réunir prochainement.

■ ■ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'octroi de cette subvention.

■ ■ QUESTIONS DIVERSES

■ ■ Recensement de la population

■ ■ Monsieur le Maire a reçu dernièrement un courrier de l'INSEE l'informant de la population
■ ■ légale au 1^{er} janvier 2014 (date du dernier recensement pour la commune) en vigueur au 1^{er}
■ ■ janvier 2017.

■ ■ Ce chiffre s'élève à 1 191 habitants.

■ ■ Monsieur le Maire fait un récapitulatif de l'évolution de la population :

Années	Population
2009	1113
2011	1166
2013	1180
2014	1191

■ ■ Soit une augmentation de 7.01 %.

■ ■ D'autre part, monsieur Maire donne lecture de quelques chiffres concernant tout d'abord

■ ■ - Les ventes de maisons

■ ■ 2015 : 19

■ ■ 2016 : 13

■ ■ - Liste électorale pour 2017 :

■ ■ Inscriptions : 88

■ ■ Radiations : 40

■ ■ - Population :

■ ■ Décès

■ ■ 2015 : 30

■ ■ 2016 : 28

■ ■ Naissances

■ ■ 2015 : 11

■ ■ 2016 : 11

Subvention Croix Rouge

Monsieur Roger NETTE, responsable du CCAS de la commune, indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré le nouveau Président de la Croix Rouge de Langon.

Ce dernier lui a présenté le nouveau fonctionnement de l'association et lui a précisé que la participation communale sollicitée les années précédentes ne sera plus demandée auprès des communes, pratique avérée non règlementaire.

Du fait de l'utilisation de ce service par plusieurs familles caudrotaises, monsieur Roger NETTE demande au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention pour le bon fonctionnement de cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à la Croix Rouge la somme de 500 euros

Plateforme France Mobile

Monsieur Roger NETTE indique que la Préfecture a mis en place une plateforme France mobile ayant pour but l'identification et le traitement des problèmes de couverture destinées aux élus afin d'établir une véritable démarche de recensement des besoins.

Monsieur Roger NETTE demande à ses collègues s'ils ont connaissance de zones sur la commune non couverte par les mobiles.

Après discussion, il semblerait que la commune n'ait pas le besoin de cette plateforme.

Lignes électriques enterrées

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir eu ce jour un entretien avec monsieur DAUSTER de la société CANA ELEC.

Cette société est mandatée par ENEDIS pour enfouir les lignes électriques dans les quartiers de la lagotte, du terré et une partie de la route de Castets.

Monsieur le Maire présente un plan des travaux qui devraient se dérouler fin 2017.

Actuellement route de castets et rue de la lagotte, il est prévu de poser sur pilotis deux transformateurs du fait que ces voies sont situées en zone inondable.

Un 1^{er} transformateur sera posé au stade, le second chez un particulier route de castets.

La séance est levée à 20 h 30.

The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged in two columns. The signatures are stylized and vary in complexity, representing the members of the municipal council who have signed the document.